

## **Avis de la Formation Spécialisée après la réunion**

La FS estime qu'il y a effectivement une situation de DGI au Lycée de Cachan, concernant le risque amiante. Elle prend acte de la reconnaissance de ce danger par l'administration, qui a procédé à la fermeture de certaines salles de l'établissement. Néanmoins elle constate l'absence de DTA à jour, donc d'évaluation de l'état de conservation des matériaux pour l'ensemble des bâtiments.

Les collectivités territoriales propriétaires des locaux doivent sans délai, conformément à la loi, fournir les DTA obligatoires.

Jusqu'à la réalisation des diagnostics la FS demande une vigilance extrême sur les matériaux considérés comme amiantés dans les RAT pour les bâtiments Vinci, Sorre et Eiffel.

Le principe de précaution doit s'appliquer et les salles qui pourraient présenter un risque doivent être fermées.

Pour ce qui concerne le bâtiment Carnot, aucun document n'ayant été communiqué, la vigilance doit s'étendre à tous les matériaux. Aucune intervention susceptible de dégrader les matériaux ne doit être autorisée.

Les DTA et les résultats des tests d'empoussièrement doivent être communiqués à la FS.

La FS préconise qu'un exercice incendie soit réalisé dans la semaine et qu'un compte-rendu soit communiqué, par voie d'affichage, en salle des professeurs des quatre bâtiments, ainsi que lors du prochain Conseil d'Administration du Lycée.

La FS préconise que le rapport de vérification des installations électriques obligatoire soit présenté à la prochaine CHS.

L'ensemble des plaques de faux-plafonds doivent être vérifiés autant que de besoin. Les zones de fuite doivent être neutralisées. Une procédure de vérification doit être mise en place à chaque épisode pluvial important.